

AVIS AU PUBLIC – URBANISME

Concerne : Modifications ponctuelles de la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mersch aux lieux-dits « um Kisel » à Pettingen et « Rue du Château » à Schoenfels.

Il est porté à la connaissance du public que conformément à l'article 14 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le conseil communal de Mersch, en sa séance du **5 mai 2025**, a approuvé les modifications ponctuelles de la partie graphique du plan d'aménagement général (PAG) de la commune de Mersch aux lieux-dits « um Kisel » à Pettingen et « Rue du Château » à Schoenfels.

Le dossier des modifications ponctuelles restera déposé à l'inspection des intéressés pendant quinze (15) jours, à savoir **du 13 mai au 28 mai 2025** inclus, dans les bureaux du service technique dans l'annexe du château (mairie) à Mersch.

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les observations et objections concernant les modifications apportées au projet d'aménagement général doivent, sous peine de forclusion, être adressées par écrit à Monsieur le Ministre des Affaires intérieures.

Mersch, le 13 mai 2025

pour le collège des bourgmestre et échevins,


le Secrétaire




le Bourgmestre